

**LES PIEUX**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

**ARRIVÉ LE**

09 NOV. 2009

DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégation faite au Président

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE :

- 6 NOV. 2009

DE CHERBOURG

Réf. : n° 62 - 2009

Date : le 3 Novembre 2009

**OBJET : Programme 2009 - Fourniture de véhicules légers et utilitaires – Attribution des marchés**

**Exposé**

Au titre du programme annuel 2009, il est proposé le renouvellement de matériel roulant communautaire.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour un véhicule utilitaire - type fourgon pour le service des bâtiments (lot 1) et un véhicule léger - type petite citadine société pour le service de la voirie (lot 2).

7 dossiers ont été retirés.

Pour le lot 1, deux sociétés ont répondu et ont transmis les offres suivantes

SOCIETES	Montant HT	Montant HT du contrat d'entretien sur 72 mois ou 80 000 kms
CODICA	20 847,00	4 422,24
ASCORIA	19 368,91	3 649,68

Pour le lot 2, une société a répondu et a transmis l'offre suivante :

SOCIETE	Montant HT	Montant HT du contrat d'entretien sur 72 mois ou 80 000 kms
ASCORIA	8 871,11	2 412,72

Après analyse des offres, il est proposé de retenir la SAS ASCORIA – 854 Boulevard de l'Est – 50110 TOURLAVILLE qui présente pour le lot 1 et le lot 2 les offres économiquement les plus avantageuses.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008-027 du 26 mai 2008 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 28,

**Décide**

**ARTICLE 1 :** de signer le marché avec SAS ASCORIA – 854 Boulevard de l'Est – 50110 TOURLAVILLE, pour l'acquisition d'un véhicule type fourgon pour le service des bâtiments (lot 1) pour un montant HT de 19 368,91 € soit 23 165,63 € TTC et le contrat d'entretien sur une période de 72 mois ou 80 000 kms pour un montant HT de 3 649,68 € soit 4 365,02 € TTC.

**ARTICLE 2 :** de signer le marché avec SAS ASCORIA – 854 Boulevard de l'Est – 50110 TOURLAVILLE, pour l'acquisition d'un véhicule léger type petite citadine société pour le service de la voirie (lot 2) pour un montant HT de 8 871,11 € soit 10 609, 85 € TTC et le contrat d'entretien sur une période de 72 mois ou 80 000 kms pour un montant HT de 2 412,72 € soit 2 885, 61 € TTC.

**ARTICLE 3 :** de dire que les crédits sont disponibles au budget principal 2009 – nature 2182 (matériel de transport).

**ARTICLE 4 :** de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le présent document est repris  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 06/11/2009  
et publication ou notification  
du : 06/11/2009



LE PRESIDENT,

*Philippe Aucher*  
Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

*Philippe Aucher*  
Philippe AUCHER